



Agenda

▣ Les nouveaux horaires
d'ouverture du secrétariat de la
Mairie :

Lundi et mardi de 16 H à 17 H

Mercredi de 14 H à 17 H

Jeudi de 17h00 à 19h00 avec une
permanence à partir de 18 H du
maire et des adjoints

▣ 1^{er} samedi du mois - 9h00 à
12h00 – Mairie
Permanence maire et secrétaire

▣ Lundi 10 Août - AFR
Réunion Association foncière

▣ Mardi 11 Août – 20h00 – Conseil
Municipal salle des fêtes

▣ Samedi 19 et 20 Septembre
journée du patrimoine :

Des visites seront prévues dans
notre beau village.

Le mot de la commune :

Bonjour à tous, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle mandature et la reprise des affaires courantes, le Maire et l'équipe municipale souhaitent vous communiquer un certain nombre d'informations.

Un clin d'œil sur l'actualité

▣ Une nouvelle secrétaire de mairie :

Depuis le 15 / 07 notre commune accueille une nouvelle secrétaire recrutée au mois de Juin suite à l'annonce du départ d'Isabelle.

Émilie PETIOT fait maintenant partie de l'équipe communale.

« Émilie est à votre écoute pour toutes vos formalités, démarches et demandes particulières pendant la permanence du secrétariat. Attention aux nouveaux horaires !! »



▣ SANITAIRE HYGIÈNE :

Des masques de protection sanitaire sont disponibles en Mairie et pourront y être retirés aux heures d'ouverture du secrétariat.

Deux types de masques sont disponibles : jetables ou lavables

Il est prévu 2 masques par personne.

Nous assurons un suivi de la distribution et du stock pour répondre au mieux aux besoins des semaines à venir.

▣ Les travaux du café associatif ont repris :

Depuis fin Juin la restauration des sanitaires de l'ancien camping est en cours. Ce bien communal à l'abandon depuis plusieurs années est une opportunité dans le Parc des Vignes. Cette démarche initiée sous l'ancienne mandature s'inscrit dans une réorganisation du village pour faire de notre magnifique parc le cœur de notre village.

▣ CIVILITÉ :

- La municipalité demande aux usagers de matériel à moteur provoquant des nuisances sonores de respecter l'arrêté en pièce jointe.
- Il est constaté régulièrement que des animaux domestiques sont sans surveillance sur la voie publique, chaque propriétaire doit prendre ses dispositions pour éviter ces dérives pouvant entraîner accident routier ou avec nos enfants.

**Cartes de bus et Carte
Avantages jeunes :**
**Les cartes seront disponibles le
samedi 29 Août de 9h à 12h à la
mairie pendant la permanence
prévue pour leur distribution .**

LES BONS RÉFLEXES



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 06 06 (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.météo.fr • #canicule



Les dossiers en cours à la commune :

▣ SÉCURITÉ :

Rappel du respect des limitations de vitesse au cœur du village : il a été constaté ponctuellement des comportements à risques mettant en danger nos administrés et nos enfants.

La municipalité vous demande de respecter les limitations de vitesse et de ne pas avoir des comportements dangereux.

Dans le même temps pour les familles avec des jeunes enfants, les routes et voies de circulation ne sont pas des aires de jeux par conséquent merci aux parents de rappeler ces règles toujours dans l'objectif de protéger nos enfants.

▣ Projet lotissement des POIRIERS :

Depuis la reprise de la mandature le maire et les élus ont pris connaissance d'un projet de lotissement route de Courlans. Afin de comprendre et d'accompagner au mieux ce projet, la commune a fait appel aux compétences en urbanisme du Pays Lédonien et de la DDT.

▣ L'opération de récupération de papier continue :

Cette opération consiste à collecter et vendre le papier (papiers, journaux, magazines, livres sans la couverture, ...). Dans notre commune, un local derrière l'ancienne école est réservé à cet effet aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

▣ Internet « accès au réseau fibre optique » :

Le déploiement de la fibre continue sur les secteurs non couverts en particulier route de Lons pour les numéros suivants : 89, 96, 121, 150, 153, 186, 195, 197, 199, 207. Une société est intervenue le mardi 28/07 suite au signalement de l'écrasement d'une galerie, finalement l'intervention a été simple et la mise en place d'une aiguille a été réalisée.

Orange doit maintenant tirer la fibre pour distribuer à l'ensemble de la rue.

▣ Communication :

La commune souhaite faciliter la communication avec ses administrés, il est prévu d'étudier l'utilisation d'une application numérique pour téléphone.

L'objectif est de pouvoir communiquer en temps réel avec le maximum de foyers :

- Par SMS et notification flash
- De permettre un contact simplifié entre nous

Ces moyens se développent déjà dans l'intercommunalité d'ECLA, néanmoins il existe plusieurs solutions d'où une étude comparative.

▣ Ambroisie : pour préserver la santé de tous, merci de couper ou arracher l'ambroisie impérativement avant le 15 août.

Éliminez sur votre terrain tous plants d'ambroisie le plus rapidement possible, soit par arrachage, fauche ou tonte et prendre toutes les précautions nécessaires afin de ne pas en disséminer les graines (plants d'ambroisie dans des sacs poubelles, lavage des vêtements après exposition à l'ambroisie).

Pour tout renseignement et avant d'intervenir nous vous conseillons de prendre connaissance du document suivant disponible sur internet :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_d_action_ain_2019.pdf

Site internet de la commune
www.chillylevignoble.fr

Mairie de Chilly le Vignoble
135 Grande rue – 39570 Chilly le Vignoble Tél. : 03 84 43 09 32 / Fax : 03 84 47 34 09
E-Mail : mairie.chillylevignoble@wanadoo.fr
www.chillylevignoble.fr